

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

**2025.04.23 CONVENTION EN VUE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE
DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LA PARCELLE CADASTRÉE BR 597**

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La Commune a été destinataire d'une demande d'ENEDIS pour réaliser une modification sur son réseau d'alimentation électrique sur la parcelle cadastrée BR 597 sis Impasse de l'Aiguillage dont les détails sont décrits dans la convention ci-jointe.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_23-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025 1

Au vu des travaux à effectuer et en qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi à titre gratuit:

- ✓ d'une convention de mise à disposition pour l'alimentation électrique sur la parcelle BR 597.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE CONSENTIR** une convention de mise à disposition pour l'alimentation électrique sur la parcelle BR 597 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;
3. **D'AUTORISER** ENEDIS à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE

Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_23-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

2